

Royaume du Maroc
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre
chargé de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et
de l'Environnement chargé de l'Environnement
Direction de la Surveillance et de
la Prévention des Risques

المملكة المغربية
كتابة الدولة
لدى الوزير المكلف بإعداد التراب الوطني
والماء و البيئة المكلفة بالبيئة
مديرية الرصد و الوقاية من المخاطر

**Dialogue National sur la gestion des
risques :
Rapport de l'atelier
sur la prise en compte de la notion de
risque dans l'aménagement de territoire
et l'urbanisme**

Le 12 juin 2003
à l'INAU
Rabat

SOMMAIRE

- 1. Introduction.**
- 2. Séance d'ouverture.**
- 3. Objectifs de l'atelier.**
- 4. Participation.**
- 5. Déroulement des travaux de l'atelier.**

Annexes

Annexe 1 : Programme de l'atelier

Annexe 2 : Discours

Annexe 3 : Présentations

Annexe 4: Liste des participants

1. Introduction :

Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement a organisé le **jeudi 12 juin 2003** à l'INAU, la première table ronde concernant « **la prise en compte de la notion de risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme** », cette table ronde a été organisée suite à la première réunion du comité restreint chargé du suivi des recommandations de l'Atelier National sur les Risques Majeurs.

Lors de cette réunion qui s'est tenue le 10 mars 2003, il a été décidé d'organiser pour l'année 2003 cinq ateliers thématiques à savoir : la prise en compte de la notion de risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les inondations, la gestion du risque dans le management de l'entreprise, les séismes et la gestion des risques liés à la manipulation, le stockage et le transport des matières dangereuses.

2. Séance d'ouverture :

La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement qui a rappelé les différentes actions menées par ce Département qui s'articule autour de la problématique des risques majeurs.

De plus, il a rappelé la nécessité de la participation et la collaboration de tous les départements concernés chacun de son côté, pour faire face à cette problématique.

Voir en annexes le Discours.

3. Objectifs de l'atelier:

L'objectif de cet atelier est de débattre des mesures prises pour intégrer la notion de risque dans les projets de développement socio-économiques, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'installation de zones industrielles et d'élaborer un plan d'action à court, moyen et long terme.

4. Participation :

Ont participé à cet atelier des représentants, des différents Départements ministériels concernés, des Inspections Régionales, des Associations et Fédérations, et de la Presse (voir liste des participants en annexe).

5. Déroulement des travaux de l'atelier :

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en deux parties :

La première partie présidée par Mme Chafil Directeur de la Direction de la Surveillance et la Prévention des Risques au sein du SEE, a été consacrée aux présentations couvrant la prise en compte de la notion de risque dans les stratégies et les visions des Départements de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Industrie. Ainsi qu'une analyse de la réglementation nationale en matière de gestion des risques majeurs.

Ces présentations ont été suivies d'un débat sur les différents problèmes et lacunes existantes en matière de gestion et de prévention des risques, ainsi que les mesures à prendre pour en faire face.

Le programme détaillé de l'atelier est joint en annexes.

*** Présentations des différents Départements :**

1.1 *Prise en compte de la notion de risque dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du territoire* : présentée par Mr Azioui (Direction de l'Aménagement du Territoire).

Dans ce cadre, l'accent a porté notamment sur les différents problèmes existants au Maroc, concernant la dégradation des milieux naturels, la gouvernance des milieux urbains et l'insuffisance de production de logements réglementaires.

1.2 *Stratégie du Département de l'Urbanisme en matière de gestion des risques* : présentée par Mme Benkiran (Direction de l'Urbanisme).

Différents points ont été présentés, et concernent notamment :

La problématique de l'identification des zones à risque sur l'ensemble du territoire, et les lacunes en matière législative et réglementaire, les démarches à suivre pour l'identification des zones sensibles, la stratégie adoptée par le Département de l'Urbanisme et enfin les différentes préoccupations et dysfonctionnements.

1.3 *Règlement de construction parasismique* : présentée par Mr Tahouati (Ministère de l'Habitat et l'Urbanisme).

Dans ce cadre, l'accent a porté sur le règlement de construction parasismique, et l'obligation de son application afin d'éviter la survenue d'un drame en cas de séisme. D'autre part, certains points ont été suggéré comme étant des causes du non respect de ce règlement à savoir :

- Problème de surcoût (moyens financiers).
- Problème de contrôle (moyens techniques).
- Problème d'information et de sensibilisation des professionnels du bâtiment et de la population.

Par ailleurs, il est à signaler que la cartographie de la vulnérabilité du sol est indispensable pour faire face et bien gérer ce type de risque.

1.4 Vision du Département de l'Industrie en matière d'aménagement des infrastructures d'accueil industrielles : présentée par Mr Boucetta (Département du Commerce et de l'Industrie).

Cette présentation a soulevé plusieurs points notamment :

L'ancienne politique nationale d'aménagement des infrastructures d'accueil industrielles avec un aperçu sur les points forts ainsi que les carences et les limites du Programme National d'Aménagement des Zones Industrielles (PNAZI), la nouvelle politique nationale d'aménagement des espaces industriels adoptée et les mesures visant l'amélioration de l'offre en espaces industriels.

1.5 Gestion et réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux de première classe : présentée par Mr Kdadri (Direction des Affaires Techniques).

Les différents points soulevés dans cette présentation concernent plusieurs volets à savoir :

- La définition des établissements classés, leur nomenclature et classement et les textes législatifs et réglementaires qui les régissent.
- La procédure d'instruction du dossier d'autorisation.
- Le contrôle de conformité avant mise en service et durant l'exploitation.
- Les projets de refontes des textes législatifs et réglementaires.
- La déconcentration et la délégation de pouvoirs aux Walis des régions.

1.6 Analyse de la réglementation nationale en matière de gestion des risques: présentée par Mr Belayachi (Consultant dans le cadre du projet Eur-Opa Risques Majeurs).

Cette présentation donne un aperçu sur l'état actuel de la situation réglementaire au Maroc, après une analyse comparative des législations nationales en matière de gestion des risques.

Voir en annexes, les différentes présentations.

*** Débat et discussion :**

La deuxième partie de cet atelier consacrée aux débats et discussions a été présidée par Mme Mokhliss Inspecteur régionale de l'Inspection de la région Gharb-Cherarda-Beni H'ssen.

Les participants ont convenu d'identifier, avec toute franchise et responsabilité, les différents problèmes existants en matière de gestion et de prévention des risques et de recommander un certain nombre de mesures qui doivent être prises, et ce, au niveau des différents aspects couvrant ce domaine à savoir, l'aspect juridique, institutionnel, technique et financier ainsi qu'au niveau des aspects liés à la formation, l'information et la sensibilisation.

Synthèse des recommandations issues de cet atelier :

- Mettre en place des commissions au niveau régional, pour discuter des risques spécifiques à chaque région et rendre compte par la suite au niveau central.
- Revoir et renforcer la réglementation en matière de gestion des risques, notamment la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
- Harmoniser les différentes approches, stratégies et plans nationaux concernant la gestion des risques.
- Intégrer la notion des risques dans les projets de développement socio-économiques, d'aménagement du territoire, d'installation de zones industrielles, d'activités à risques, notamment à l'échelle régionale.
- Renforcer la prévention par l'information, l'éducation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés notamment la population.
- Veiller à interdire toute construction dans les zones d'aléas les plus forts.
- Contrôler strictement l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues et préserver les capacités d'écoulement pour ne pas aggraver les risques au niveau des zones exposées aux inondations.
- Former des futurs acteurs de la prévention : les architectes, les ingénieurs, les urbanistes, les géomètres, les notaires et les maîtres d'ouvrage, dans le but d'être des aménageurs responsables.
- Réduire la vulnérabilité des constructions existantes.
- Mettre en place un Observatoire National qui permettra de surveiller tous les types de risques.
- Renforcer le contrôle dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour prévenir les risques.
- Instaurer une taxe « risques » pour les grands ouvrages qui risquent d'exacerber les risques naturels

ANNEXES

Annexe 1 :

Programme de l'atelier

**Table ronde sur la prise en compte de la notion de risque dans
l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
Rabat, jeudi 12 juin 2003**

Ordre du jour

9h – 9h15	Ouverture
9h15 –9h45	Prise en compte de la notion de risque dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du territoire (Direction de l'Aménagement du Territoire).
9h45- 10h15	Stratégie du Département de l'Urbanisme en matière de gestion des risques (Direction de l'Urbanisme).
10h15- 10h45	Règlement de construction parasismique (Ministère du Logement et de l'Urbanisme).
10h45- 11h	Pause Café
11h- 11h30	La vision du Département de l'Industrie en matière d'aménagement des infrastructures d'accueil industrielles (Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications).
11h30-12h	Réglementation en matière des établissements classés (Ministère de l'Équipement et du Transport).
12h-12h15	Analyse de la réglementation nationale en matière de gestion des risques (Mr. BELAYACHI Mourad).
12h15-13h00	Discussion
13h00–14h30	Déjeuner
14h30-17h00	Table ronde sur la problématique de la gestion des risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme (l'existant, les lacunes et les propositions pour les combler).
17h00	Clôture

Annexe 2: Liste des participants

Objet : Table ronde sur la prise en compte de la notion de risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
Jeudi 12 juin 2003 à l'INAU.

Départements / Organismes	Nom et prénom	Tél	Fax	E- mail
Conseil de l'Europe	BELAYACHI Mourad	065 40 55 77		Belayachi@mns.com
Ministère de l'Equipement et du transport	KDADRI Ahmed	037 76 57 20	037 76 78 27	Kdadri@mtpret.gov.ma
MHU Direction des affaires juridique	HAMMOU My M'hamed	037 57 74 85		
Ministère de la Santé	HAMOUIYI Mohamed	037 20 73 86	037 207386/81	Mhamouiyi@sante.gov.ma
IRATE Kénitra	MTER Abdellah	037 36 16 88	037 36 13 00	
SEE	DJERKMANI Farid	037 68 15 00		
Ministère Energie et Mines	BAHAJ Saadia	037 68 87 32	037 68 87 31	bahaj@mem.gov.ma
Ministère du commerce et d'Industrie	YAMANI Samira	037 66 00 20	037 66 00 27	S.yamani@hotmail.com
Direction de l'AT	AZZIOUI Saïd	037 66 14 69	037 66 14 69	Azzioui@caramail.com
IRATE/RSZZ	Hanane NABIL	063 44 57 72		
Agriculture (direction de l'aménagement foncier)	IDRISSI BELKASMI Amine	037 751044/07 068 17 89 15		idrissibelkasmi@yahoo.fr
Industrie et Commerce (DEP)	BOUCETTA Saïd	037 76 50 33	037 76 06 75	Said@mcinet.gov.ma
Direction de l'Urbanisme	Aïcha BENKIRANE			
Direction de l'Urbanisme	TAYYIBI Abdelghani	066 55 16 12		atayyibi@yahoo.fr
Direction de l'Urbanisme	BERGHAZ Jawad	066 55 16 12		
Direction de l'Habita social MHU	CHAKROUN Nadia	037 57 74 05		
Direction de l'Urbanisme	EDDAOUE Raouf			Raouf@conceptcar.co.4K

PRIMATURE	AAKIM el Mostapha	061 77 89 77		aakim@Pm.gov.ma
FNBTP	ADYEL Omar	022 21 42 97 064 17 24 60 022 21 91 52		
INAU/Centre de Recherche au Aménagement et à l'Urbanisme	MAJID Mansour	067 40 05 00		majidmansour@hotmail.com
INAU	Omar Khouiti	064 39 34 26		Arfomar@hotmail.com
Ministère de l'Intérieur (DGCL)	IBISK Boubker	063 80 37 21		
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	TAHOUATI Houssaïn	037 57 75 50		thoussain@yahoo.fr
Direction de la Protection Civile	SALAMI Mohamed	037 69 29 56		
Direction de l'Urbanisme	LAMZAH Assia	061 92 65 98		LAMZAHA@hotmail.com
Direction de la Protection Civile	HASSANI Ikram	037 69 25 72		
Agence Urbaine de Kénitra/ Sidi Kacem	BENJELLOUN Abdelilah	037 37 85 03		
DAT	JAMAL Mohamed	037 76 58 27		
SEE	LEGSAÏ Ghizlane	037 77 26 44		
SEE	RHIOUANI Hamid			rhiouani@yahoo.fr
MEN/DM	TALEB Mohamed	037 68 84 00	037 68 87 31	
SEE/DRC	YESSOUF Mounim	037 68 07 43		
SEE	LEMRAËTT Abdellatif	037 68 15 00		
SEE	DRISSI Amina	037 68 15 00		eiamina@yahoo.fr
Direction Energie (MEM)	EJAÏDI Driss	037 68 87 72	037 68 84 36	ejaïdi@mem.gov.ma
MAP	MAZIGHI Abdelkader	067 51 70 41		lemazighi@yahoo.fr
Inspection de Casa	BOUCHRA Sanaâ	022 66 20 39	022 66 20 39	

Annexe 3: Discours

**Dialogue National sur la Prévention des Risques Naturels
et technologiques**

Première Table Ronde

**Prise en compte des risques dans l'aménagement du
territoire et l'urbanisme**

**Discours de Mr le Secrétaire d'Etat chargé de
l'Environnement**

Jeudi 12 juin 2003

Mesdames et Messieurs

Il m'est particulièrement d'être agréable d'être parmi vous aujourd'hui pour le lancement des travaux de cette première table ronde sur la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

A cette occasion, je voudrais remercier tous ceux qui ont répondu présents à notre invitation, qu'ils soient des Administrations centrales et régionales des Instituts et centres de Recherche, du secteur privé ou des ONG.

La présente table ronde sur la Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme est la première de la série de tables rondes dont l'organisation a été décidée suite aux discussions enrichissantes qui se sont déroulées lors du premier atelier national sur les risques majeurs qui s'est tenu les 26 et 27, et qui ont aboutit à un certain nombre de recommandations pertinentes, concernant aussi bien le renforcement juridique et institutionnel, que le renforcement des capacités techniques.

Pour la mise en œuvre de ces recommandations, il a été décidé de mettre en place un comité restreint de suivi qui a tenu sa première réunion le 10 mars 2003 et a décidé d'organiser cinq tables rondes thématiques concernant des thèmes nationaux prioritaires, dont notamment :

- La prise en compte de la notion de risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, objet de la rencontre aujourd'hui ;
- Les inondations ;
- La gestion de risque dans le management de l'entreprise ;

- Les séismes ;
- Et la gestion des risques liés à la manipulation, le stockage et le transport des matières dangereuses.

Eu égard à l'importance de ce thème pour notre pays, nous avons décidé de dénommer le processus enclenché au mois de février : « Dialogue National sur la Prévention des risques Naturels et Technologiques ».

Mesdames et Messieurs

L'objectif de la table ronde qui nous réunit aujourd'hui est de passer en revue et d'évaluer les mesures prises pour intégrer la notion de risques dans les projets de développement socio-économiques, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'installation des zones industrielles.

De ce fait, l'un des résultats attendus des débats de cette journée est l'identification des éléments qui nous permettront d'élaborer un plan d'actions à court, moyen et long terme pour que la notion de risques soit en permanence présente dans nos esprits, et qu'elle soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme afin de prévenir et d'atténuer les conséquences des accidents technologiques ou des catastrophes naturelles qui risquent de survenir dans nos agglomérations urbaines.

Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez la prise en compte de la notion de risques constitue une préoccupation d'actualité et les événements récents qui ont frappé notre voisin, l'Algérie, nous l'a rappelé il y a quelques semaines. Plusieurs observateurs

ont dénoncé d'ailleurs, suite au séisme de mai dernier, des insuffisances en matière de planification urbaine, et des défaillances techniques ainsi qu'un manque de respect des règles adaptées pour la construction d'ouvrages au niveau de zones connues pour leur forte sismicité. La même semaine, et contrairement au séisme en Algérie qui a fait plus de 2000 morts, le séisme au Japon n'a engendré, lui, que quelques dégâts matériels ce qui dénote de l'importance de la prise en compte de la notion de risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans la sauvegarde des vies humaines et du patrimoine national.

D'ailleurs, les inondations qui ont touché la Chaouia et la ville de Mohammedia lors de l'automne dernier, que nous avons tous vécu avec beaucoup de peine et que nous avons toujours présents à l'esprit, nous incitent à mettre en place avec la plus grande célérité les mesures à même de préserver les vies humaines de réduire le coût des dommages liés aux catastrophes.

Ainsi, les accidents qui se sont succédés sur notre pays à la fin de 2002 et au début de 2003 ont confirmé encore une fois la nécessité d'intégrer les facteurs de risques dans tout processus de planification urbaine, et de mise en place de zones industrielles.

En effet, même si les catastrophes sont déclenchées par des facteurs naturels souvent imprévisibles, il est néanmoins possible d'en atténuer considérablement l'impact si les mesures nécessaires de prévention sont prises à l'amont. Ainsi par exemple, l'amélioration de la gestion des espaces urbains, de l'habitat et de l'environnement, ainsi que le renforcement des

conditions d'hygiène et de sécurité au niveau des sites industriels, peuvent contribuer considérablement à la limitation des conséquences des inondations, des séismes, des glissements de terrains, des incendies et d'autres catastrophes naturelles ou technologiques.

C'est dans ce sens que le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement a programmé un certain nombre d'actions visant à prévenir les effets des catastrophes naturelles et technologiques sur l'environnement et la santé humaine dont on peut citer notamment :

- L'étude sur la réalisation de plans de prévention des risques liés à la gestion des produits chimiques dangereux, qui consiste à réaliser un inventaire des substances chimiques dangereuses, et une cartographie des unités industrielles à risques avec la mise en place de plans de prévention au niveau de 6 unités industrielles pilotes à risques et au niveau de 3 zones industrielles.
- L'étude sur l'analyse de la réglementation nationale en matière de gestion des risques en collaboration avec le Secrétariat de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs qui sera présentée lors de cet atelier par l'expert marocain recruté à cet effet ;
- L'étude relative à l'inventaire des sites exposés au glissement de terrain programmée pour 2004.
- L'étude relative à l'élaboration d'un fichier sur les catastrophes naturelles dont l'objectif est de délimiter les zones directement exposées aux risques. Programmée pour 2004, cette étude comporte la réalisation d'une base de données sur les catastrophes, une cartographie des zones à

risques et l'élaboration d'un guide destiné aux communes afin de prendre les mesures nécessaires pour interdire les constructions dans les zones à risques

Mesdames et Messieurs

Nous sommes invités aujourd'hui à faire preuve de professionnalisme, et à mener ensemble un débat franc et responsable afin de mettre le doigt sur les insuffisances et les faiblesses, et d'identifier les mesures efficaces à entreprendre au niveau national en vue :

- D'améliorer la connaissance des risques, le renforcement de leur surveillance et de leur prévention ainsi que le développement de l'information préventive ;
- De renforcer la prise en compte des risques dans les activités liées à l'utilisation des sols et à l'urbanisme ainsi que la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux catastrophes naturelles et technologiques ;
- De développer l'expertise dans le domaine de la connaissance des risques de la préparation aux crises, de l'intervention et de la réhabilitation en tirant des leçons des accidents passés et de leurs impacts parfois dramatiques ;
- De renforcer la recherche dans le domaine de la connaissance et de la prévention des risques majeurs.

Mesdames et Messieurs

En vous remerciant vivement d'être venus aussi nombreux pour enrichir les discussions sur ce thème prioritaire pour notre pays, j'espère qu'à l'issue de vos travaux, vous sortirez

avec des lignes directrices claires pour l'élaboration des plans de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs impacts.

Mon espoir est que les conclusions et les recommandations émanant de ce processus ne restent pas lettres mortes, et qu'elles soient prises en compte par tous les acteurs concernés dans leurs stratégies et planification futures afin de mieux armer notre pays contre les retombées désastreuses des accidents technologiques et des catastrophes naturelles.

Avant de clore mon intervention, je voudrais réitérer mes remerciements aux organisateurs de cet atelier, souhaiter plein succès à vos travaux et vous remercier pour votre attention.

Annexe 4 : Présentations

[G:\Mes documents\Mes documents\Atelier 12 06 03 prise de risques\diapo risque.ppt](#)

[Présentations\zones à risque et urbanismepresentation du 12 juin 2003.ppt](#)

[Présentations\Table ronde 12-06-2003.ppt](#)

[Présentations\Risq ds SNAT.ppt](#)

[Présentations\Equipement.ppt](#)